Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

Michodière

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Le 27 février 2015
N°08-2015

Retraites complémentaires : 1ère séance de négociation

La première séance de négociation sur les retraites complémentaires AGIRC/ARRCO s'est tenue le 17 février dernier.
Elles doivent se poursuivre jusqu'en juin, à raison d'une rencontre par mois, avec entre ces dates d'éventuelles bilatérales.

Rappelons pour mémoire, qu'en 2013, les déficits s'élevaient à 1,24 milliards pour l'AGIRC et 405 millions pour l'ARRCO et que leurs réserves financières devraient être épuisées en 2018 et 2027 respectivement, cette situation résulte d'un contexte économique toujours plus dégradé au fil des années.

Au nom des trois organisations patronales, le MDEF a fait connaitre ses orientations générales pour restaurer l'équilibre des régimes, mais au préalable en écartant toute hausse de cotisation.

Il propose :

- **le report des bornes d'âge de liquidation des droits à partir de 2019, qui consisterait en un abattement qui diminuerait d'année en année entre 62 et 67 ans.**
  L'objectif étant d'inciter les séniors à prolonger leur activité. L'entrée en vigueur de cette disposition interviendrait à partir de la génération de 1957.
- **la réduction du taux des pensions de réversion, avec la possibilité d'une option : soit maintenir à 60% le taux en contrepartie d'une baisse de sa pension personnelle ; soit réduire le taux de la réversion et maintenir le taux entier de sa pension personnelle.**
- **la baisse des droits des chômeurs en matière de retraite complémentaire. Leurs droits ne seraient valorisés qu'à hauteur des versements effectués par l'UNEDIC et non à 100% comme actuellement.**
- **le gel de la valorisation des pensions pendant trois ans, sauf en cas de reprise significative de l'inflation.**
- **la sur-indexation temporaire du salaire de référence (prix d'achat du point plus cher), celui-ci ainsi que les pensions n'évolueraient plus en fonction des prix mais de la masse salariale.**
  A ces leviers d'action proposés par la délégation patronale, s'est ajouté un engagement à assurer la pérennité de la retraite complémentaire mais aussi à en réviser le mode de pilotage par :
- **un pilotage stratégique assuré par toutes les organisations, tous les quatre ans permettant d'intervenir sur les paramètres techniques (valeur du point, salaire de référence…).**
- **un pilotage tactique effectué par le Conseil d'Administration de la Fédération des institutions de retraite complémentaire dans le cadre des marges de manœuvre fixées par la négociation paritaire. Qu'il s'agisse de deux régimes ou d'un régime unifié, dont la rédaction serait confiée aux commissions paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO, en vue d'un accord applicable au 1er janvier 2019.**

SOMMAIRE

Pages 1 à 2 : Retraites complémentaires: 1ére séance de négociation

Pages 2 à 3 : Réforme territoriale des ARS : silence ça pousse…

Page 4 : Elections professionnelles

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Christian GOUPILLOT, Directeur Gérant

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux *2, rue de la Michodière 75002 PARIS*
Tél : 01.47.42.31.23. - **Fax :** 01.40.07.04.41. - **E- Mail :** Snfocos@wanadoo.fr - Site Internet : www.snfocos.org

La délégation FO a rappelé son opposition à toute modification des bornes d'âge, ainsi qu'à la modification des droits des chômeurs, qui seraient pénalisés deux fois, par la privation de leur emploi et la réduction de leurs droits.
En effet, la délégation a fait remarquer que près de 60% des salariés faisant liquider leur pension ne sont plus en activité.

Par ailleurs, la délégation a pris acte que la délégation patronale ne remettait pas en cause l'accord précédant et que de ce fait, les effets de l'AGFF (maintien du taux plein avant 67 ans) étaient prorogés jusqu'en 2018.

Si l'attention de FO porte sur la recherche de financement, elle rappelle son attachement au paritarisme de gestion, et à la pérennité des régimes de retraite AGIRC/ARRCO dans l'intérêt des salariés et des retraités.

5 mars

INC Famille

INC UGECAM

Prochaine réunion le 20 mars, au cours de laquelle le patronat devrait communiquer des propositions chiffrées à partir desquelles la négociation démarrera véritablement.

Pour le SNFOCOS, la fusion des deux régimes ne sera pas sans conséquence, sur le statut et le devenir de l'encadrement avec des modifications importantes sur les conventions collectives des personnels dans nos professions mais aussi dans l'interprofessionnel.

Annie SZUFA
Secrétaire nationale en charge des retraités, de l'ARRCO et de l'AGIRC

***

Agences régionales de Santé

Réforme territoriale des ARS : silence ça pousse …

Quatre ans après leur création dans des conditions difficiles, surmontant encore de grandes difficultés dans la gestion du personnel, les Agences Régionales de Santé vont à nouveau subir une réorganisation majeure avec la réforme territoriale qui va voir se regrouper nos régions dès le 1er janvier 2016.

Alors que le personnel est inquiet sur ce grand chamboulement (on parle déjà de mutualisation et de mobilité), il semble que la consigne générale soit « **silence radio** ». Dans la future grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, par exemple, très peu d'informations concrètent ne filtrent et on sent les discours contenus, les **éléments de langages communs** et la volonté d'en dire le moins possible.

En janvier et février on apprend pêle-mêle dans l'une ou l'autre région :

- que les thèmes prioritaires retenus dans la réflexion sont **les ressources humaines, l'informatique, la gestion comptable et la communication** ; on savait déjà que les services supports allaient être les premiers à faire les frais de la réforme.

- qu'un groupe de travail a été constitué pour savoir où poser les documents communs sur le réseau !

- que les directeurs et secrétaires généraux évoquaient le dialogue social (mais sans en parler ni aux syndicats, nix aux comités d'agences, DP ou CHSCT !).

Retrouvez tous nos articles sur notre site : www.snfocos.org

- qu'une « *rencontre conviviale des trois comités de direction est prévue le 16 mars prochain afin de permettre une meilleure connaissance de chacun* » Nous pouvons, de notre côté, annoncer que les trois comités d'agence se sont, eux aussi, déjà réunis et organisés et entendent bien faire respecter leurs droits et celui des agents.

- Enfin, on apprend *que « des contacts informels pouvaient avoir lieu entre les pôles et services des trois ARS ».*

Bref, que ce soit dans les discours, dans les lettres d'information internes ou au sein des IRP, il y a une volonté de ne pas trop en dire et ça commence à se voir.

L'information finalement la plus concrète c'est l'annonce d'un **pictogramme de la réforme commun à nos régions**. En attendant de réelles informations, les agents ont ainsi un beau logo. Mais quel **est son sens ?** Car le but d'un logo est bien de donner du sens à une marque ou une action ? Quel sens ont ces flèches qui **tournent en rond** ?

Certains collègues y ont vu une ressemblance avec une célèbre marque de lessive (on se souvient de la publicité qui proposait deux barils à la place d'un, en l'occurrence ici ce sont 3 ARS pour une seule) ou encore avec le symbole du recyclage (le message est clair !).

Plus sérieusement, quel est le sens de ce logo ?
Aucune des trois ARS n'en a donné. Et il semble bien que de sens et de message il n'y en ait pas puisqu'il ne s'agit pas d'une création originale issue d'une idée mais d'un logo tiré d'une banque d'images sur le web. A peine y a- t- on ajouté une ligne droite ressemblant cruellement à un encéphalogramme plat.
Il y a finalement une cohérence.

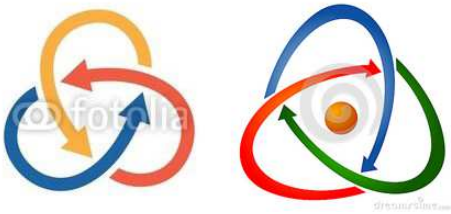

Eric GAUTRON
ARS Champagne-Ardenne

***

Nous vous informons que la lettre de la Michodière ne paraîtra pas la semaine prochaine.

Elections professionnelles

Résultats des élections du 12 février 2015
CPAM de TARBES
Collège cadres

COMITE D'ENTREPRISE		DELEGUES DU PERSONNEL	
Inscrits	31	Inscrits	31
Votants	20	Votants	20
Exprimés	18	Exprimés	18
SNFOCOS 18 voix 100 %		**SNFOCOS 18 voix 100 %**	
CGT	0	CGT	0

Le SNFOCOS remporte tous les sièges du collège cadres à la CPAM de Tarbes, soit : deux sièges de DP et deux en Comité d'entreprise.

Résultats des élections du 04 décembre 2014
CAF de Haute - Loire
Collège cadres

COMITE D'ENTREPRISE				DELEGUES DU PERSONNEL	
Titulaires		Suppléants			
Inscrits	13	Inscrits	13	Inscrits	13
Votants	13	Votants	13	Votants	13
Exprimés	13	Exprimés	13	Exprimés	13
SNFOCOS 11 voix		**SNFOCOS 10 voix**		**SNFOCOS 10 voix**	
CGT	2 voix	CGT	3 voix	CGT	3 voix

Le SNFOCOS remporte tous les sièges du collège cadres à la CAF de Haute – Loire, soit : deux sièges en Comité d'entreprise et un siège de DP.

***

Congrès SNFOCOS

XVIII ÈME CONGRES - 09 AU 12 MARS 2015 - CARRY LE ROUET